

Activité normalisation de la Branche AT/MP

Extrait du rapport annuel 2025

Expressions ou sigles utilisés

- AFNOR** : Association française de normalisation
- AT/MP** : Accidents du travail et maladies professionnelles
- CAT/MP** : Commission des accidents du travail/maladies professionnelles
- CARSAT** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- BNITH** : Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement
- BSI** : British standards institution (institution de normalisation britannique)
- CCPN** : Comité de coordination et de pilotage de la normalisation
- CEI** : Commission électrotechnique internationale
- CEN** : Comité européen de normalisation
- CENELEC** : Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique
- CEN/SF** : Forum sectoriel, Bureau stratégique consultatif du CEN pour la normalisation d'un secteur (machines, équipements de protection individuelle, santé et sécurité au travail, etc.)
- CGSS** : Caisse générale de sécurité sociale
- CMR** : Cancérogène, Mutagène et toxique pour la Reproduction
- CNAM-DRP** : Caisse nationale de l'assurance maladie – Direction des risques professionnels
- CoS** : Comité stratégique d'Afnor pour un périmètre d'activité
- CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie
- CRAMIF** : Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
- DIN** : Deutsches Institut für Normung (institut de normalisation allemand)
- DGUV** : Assurance sociale allemande des accidents du travail
- DRP** : Direction des risques professionnels de la CNAM
- DRSM** : Directions régionales du service médical
- EUROSHNET** : Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, la certification, les essais et la recherche associée
- IFA** : Institute for Occupational Safety and Health (institut pour la sécurité et la santé au travail)
- INRS** : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
- ISO** : Organisation internationale de normalisation
- KAN** : Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation
- OPPBTP** : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
- SST** : Santé et sécurité au travail
- TMS** : Troubles musculosquelettiques
- UNM** : Union de normalisation de la mécanique




SOMMAIRE

Introduction.....	4
La Branche AT/MP et la normalisation en 2025	5
EUROGIP et la normalisation en 2025.....	11
Sujets de normalisation suivi par les experts de la Branche AT/MP	15

INTRODUCTION

La Branche “**Accidents du travail / Maladies professionnelles**” (AT/MP) est l’une des cinq Branches de la Sécurité sociale avec la maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), la famille (dont handicap et logement...), la retraite (vieillesse et veuvage), l’autonomie et enfin les cotisations et recouvrement.

Dans le cadre des orientations fixées par la Commission nationale des AT/MP (CAT/MP), elle exerce trois missions complémentaires et interdépendantes :

	Prévenir les risques professionnels en œuvrant sur le terrain Gérer le compte professionnel de prévention¹ (C2P)
	Fixer les taux de cotisation AT/MP des entreprises
	Indemniser et accompagner les victimes d'AT/MP

La Branche s'appuie sur son réseau d'organismes implantés sur tout le territoire :

- la Direction des risques professionnels (DRP) au sein de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM),
- l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP (INRS),
- EUROGIP,
- les services prévention et tarification des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) en région, de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) et des Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les Départements ou régions français d'Outre-Mer (DROM),
- les services chargés d'instruire les dossiers et d'indemniser les victimes d'AT/MP au sein des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS,
- les Directions régionales du service médical (DRSM).

EUROGIP assure la représentation européenne et internationale de la Branche AT/MP. Dans ce cadre et parmi ses différentes attributions, il coordonne et anime l'activité des experts normalisation de la Branche AT/MP qui participent à l'élaboration de normes françaises, européennes et internationales sur les aspects de santé et sécurité au travail (SST).

La participation de ces experts vise prioritairement les normes dans les domaines où le risque de modification des exigences de santé et de sécurité lors des révisions périodiques est fort, celles dont les sujets techniques émergents sont à forte dimension SST et celles où l'“amélioration des conditions de travail” est un axe affiché du programme de travail des instances de normalisation.

¹ <https://www.compteprofessionnelprevention.fr/home.html>

Chaque année, EUROGIP publie ce rapport spécifiquement consacré à l'activité normalisation de la Branche AT/MP. La version intégrale, qui détaille sujet par sujet cette activité grâce à la collecte des informations de reporting organisée auprès des experts, est diffusée au sein de la Branche. Une version courte est, quant à elle, mise en ligne sur le [site d'EUROGIP](#) et vise un public plus large.

La Branche AT/MP et la normalisation en 2025

L'activité normalisation est un processus pérenne et transverse qui s'articule avec d'autres ressources en amont et en aval de la Branche AT/MP. Elle figure dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG) AT/MP 2023-2028 comme levier d'incitation à la prévention primaire et vecteur collectif de diffusion de l'innovation en matière de prévention².

Cette activité organisée en réseau relève du cadre des missions nationales par délégation de la CNAM/DRP. La mobilisation des acteurs de ce réseau couvre des enjeux de prévention essentiels en lien par exemple avec la baisse des accidents graves et mortels, une priorité historique de la Branche AT/MP et un axe fort du Plan Santé au Travail 5 (PST 2026-2030), la conception des lieux et situations de travail (CLST), la prévention des chutes, des cancers ou encore des troubles musculosquelettiques, première cause de maladies professionnelles.

La normalisation permet de faire partager les avancées techniques de la prévention à tous les fabricants au stade de la commercialisation des machines et équipements de travail et moyens de protection individuelle neufs ; elle permet, ainsi, d'éviter d'intervenir auprès d'un nombre, potentiellement élevé, d'entreprises utilisant ces mêmes machines et équipements de travail et moyens de protection individuelle neufs.

Ainsi, la participation aux travaux de normalisation permet-elle de réduire le risque à la source par des actions dès la conception des machines et des EPI : un équipement bien conçu est un équipement plus sûr. Elle contribue à la prévention des accidents graves et mortels dus aux machines (normes sur les presses, les engins de forage ou de démolition, les scies circulaires, les chariots industriels, etc.), aux chutes de hauteur (normes sur les plateformes élévatrices ou les garde-corps), aux chutes de plain-pied (normes sur la glissance des sols) et, dans une moindre mesure, aux accidents de la route.

Cette action à la source dès la conception est également efficace pour la réduction des TMS et des CMR et pour lutter contre les effets de certaines pollutions (sols, air intérieur) sur la santé des travailleurs : ergonomie des postes et lieux de travail/TMS, réduction des vibrations/TMS, atmosphères des lieux de travail, exposition aux risques chimiques ou aux poussières, nanomatériaux et perturbateurs endocriniens/cancers ; systèmes normalisés de captage des poussières à la source sur les machines à bois.

C'est un outil au service de la Conception des Lieux et des Situations de Travail (CLST) contribuant à éliminer les sources de danger et à favoriser l'ergonomie des lieux et outils de travail. Il renforce la prévention en permettant la prise en compte des conditions de travail et de la sécurité dès la conception des matériaux, équipements et outils utilisés en entreprise, particulièrement au bénéfice des TPE/PME.

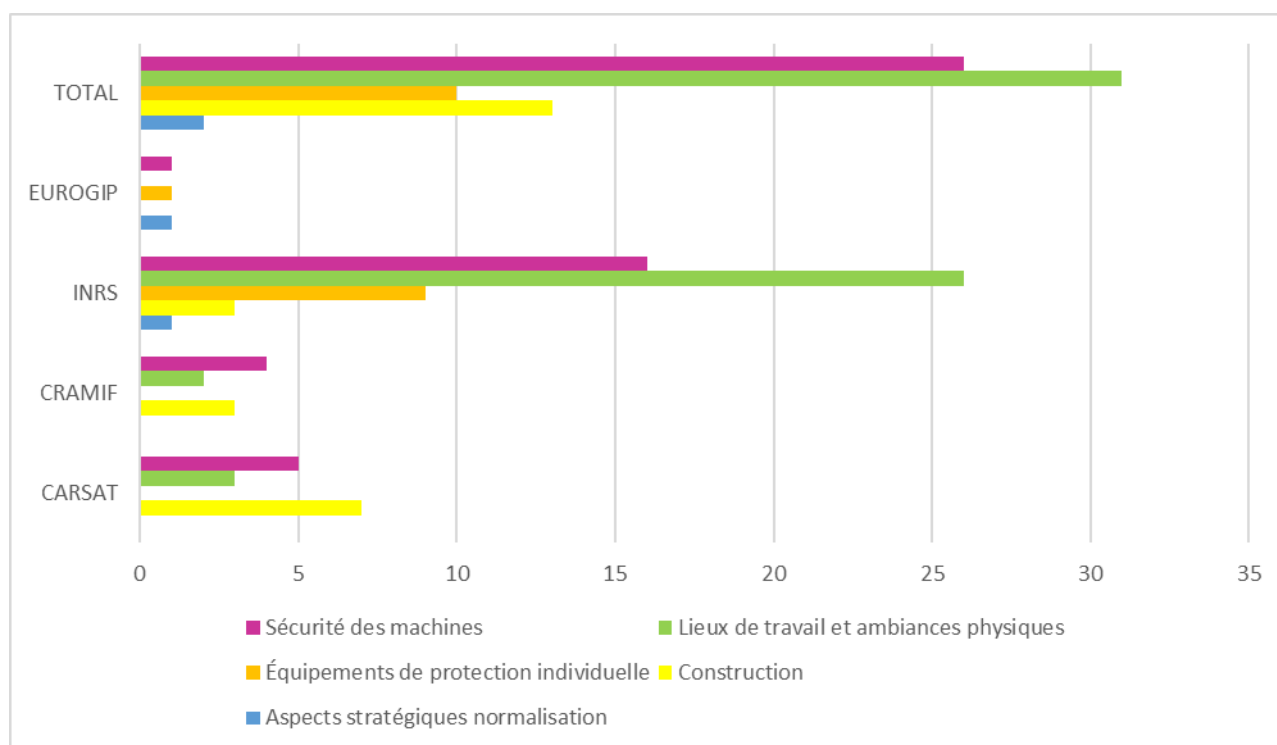
² **Axe 1** Renforcer la prévention des risques professionnels pour la rendre plus efficace – Engagements 04 Adopter des approches spécifiques pour des secteurs ou des risques ciblés et 08 Renforcer le travail en réseau des caisses régionales, de l'INRS et d'EUROGIP au bénéfice de la prévention primaire.

Outre une réelle valorisation de ses savoirs auprès des concepteurs et des utilisateurs français, européens et internationaux, la participation active des préventeurs de la Branche AT/MP aux travaux de normalisation relève de la stratégie globale de prévention primaire. Elle permet de faire valoir l'état d'évolution de la technique le plus favorable à la prévention et ainsi limiter les situations dangereuses tout en promouvant, dans les documents normatifs de large portée, nos principes généraux de prévention.

La participation de la Branche AT/MP en quelques chiffres

En 2025, **74 experts** des CARSAT, de la CRAMIF, de l'INRS, et d'EUROGIP ont participé en tant que porteurs de politique publique aux travaux de **48 commissions françaises** miroirs des comités techniques européens et internationaux. Parmi ces commissions françaises, 13 travaillent à l'élaboration de 23 normes purement françaises. Le Réseau prévention a ainsi contribué à l'écriture de normes dans près de 84 groupes de travail (44 européens et 40 internationaux).

Répartition des experts* normalisation de la Branche AT/MP pour l'année 2025

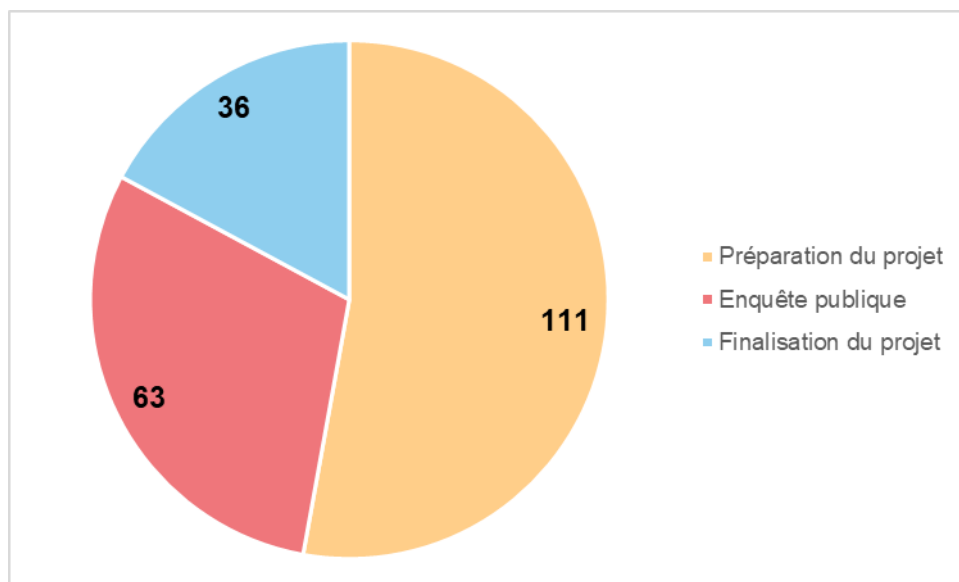


*Un même expert peut participer à des travaux de normalisation dans différents secteurs.

Ces experts ont participé à l'élaboration ou au suivi de **210 projets de normes** traitant d'aspects SST : 23 français et 187 internationaux (EN, ISO et EN ISO).

174 de ces projets étaient en phase active de discussions techniques et recherche de consensus (écriture d'un document consensuel dans un groupe de travail et enquête publique). Les 36 projets restants sont en phase finale sans possibilité de changer le contenu technique (vote formel et publication).

Le graphique ci-dessous présente **le nombre de normes suivies par les experts de la Branche AT/MP en 2025 selon l'état d'avancement** :



La préparation du projet regroupe les étapes d'écriture de l'avant-projet depuis son inscription au programme de travail de l'instance de normalisation jusqu'au lancement de l'enquête interne à l'instance pour valider le consensus (TC/CD).

L'enquête publique permet à chaque citoyen européen le souhaitant de formuler des commentaires techniques sur le projet.

La finalisation du projet comprend l'étape du vote formel final, le traitement des commentaires rédactionnels éventuellement reçus et, si le projet est approuvé, sa publication.

La participation des experts en quelques mots

Les experts normalisation sont avant tout des spécialistes en prévention aguerris et expérimentés, ayant développé ou accompagné des solutions techniques dans le cadre de leur activité courante d'ingénierie de prévention. De par leur maîtrise des enjeux stratégiques de la Branche AT/MP et de leurs domaines de compétences techniques respectifs, ils mettent leur expertise au service de l'élaboration de normes pour faire valoir la prévention des risques professionnels.

L'expertise des préventeurs des caisses régionales (la réalité de l'opérateur, la dernière machine mise en service, avoir vu le presqu'accident, avoir enquêté, contribuer à l'analyse des risques...) complète utilement l'expertise plus scientifique, plus systémique ou plus pointue de l'INRS (sur des méthodes analytiques en chimie par exemple). La connaissance métier et l'expertise technique sont des atouts qui ont, des années durant, fait la spécificité et la force des préventeurs de la Branche AT/MP. Cette complémentarité est particulièrement utile pour améliorer le contenu des normes en révision et préserver les acquis obtenus lors de l'écriture des documents.

Leur implication va, selon les sujets, de la veille active à la participation régulière en réunions nationales, européennes et internationales. Certains experts ont occupé différentes responsabilités

au sein d'instances ou de groupes de travail en tant qu'animateur (chariots sans conducteur, air des lieux de travail, protecteurs de l'ouïe, appareils de mise à niveau, prélèvement individuel de la fraction alvéolaire des aérosols, etc.), président (qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts, effets des vibrations sur l'homme, airs des lieux de travail, chariots de manutention, convoyeurs de charges isolées, etc.).

Certains ont également participé à des comités rédactionnels et à la relecture des versions françaises des projets de normes afin de s'assurer de leur qualité et de leur conformité à la version de référence, le plus souvent anglaise (air des lieux de travail, nanotechnologie, machines de construction des routes, systèmes de fabrication intégrés, effets de vibrations sur l'homme, protecteurs de l'ouïe, etc.).

Enfin, depuis plusieurs années, un expert a également pris des responsabilités en tant que Consultant pour les normes harmonisées machines (HAS Consultants)", pour contribuer à l'amélioration de la qualité des normes harmonisées pour les machines.

Les retours d'expérience des experts montrent que la prise de responsabilité permet indubitablement de renforcer l'efficacité des participations dans les groupes de rédaction des normes. Les témoignages des experts évoquent également dans ce rapport 2025 certains freins rencontrés dans l'exercice de cette activité normalisation de nature à limiter l'efficacité de leur participation.

Parmi ces difficultés il convient de citer le nombre conséquent de réunions de travail en format complètement virtuel ou hybride (présentiel/virtuel) ne permettant pas toujours de garantir une bonne dynamique de groupe, une compréhension optimale lors des échanges en anglais ni un accueil des nouveaux membres dans de bonnes conditions.

A cela s'ajoute, pour les réunions présentielles aussi bien que virtuelles, les réticences de certains professionnels à faire évoluer leurs produits, souvent par crainte d'un surcoût, ainsi que la monopolisation de la parole par certains experts.

Trois grandes catégories de normes

La Branche AT/MP agit activement à l'élaboration ou la révision de **trois grandes catégories de normes**.

Les normes de conception

L'essentiel de la participation de la Branche AT/MP porte sur l'écriture de normes européennes concernant la sécurité des équipements de travail dont les machines et des équipements de protection individuelle.

Pour ces normes de conception de produits, l'objectif est notamment de préserver les acquis lorsque des normes françaises ou européennes sont reprises à l'international. L'objectif est également d'améliorer leur qualité en intégrant les retours d'expérience des Caisses régionales (CARSAT et CRAMIF) et en adaptant leur contenu à l'état d'évolution de la technique. La collecte de certaines remontées du terrain ainsi que les enquêtes réalisées suite à des accidents du travail graves et mortels permettent de prendre en compte l'expérience des utilisateurs lors des révisions de ces normes ou de demander, en cas de vide normatif, l'écriture d'une nouvelle norme.

● Les normes de mesurage et de méthode d'essai

Le champ couvre des domaines tels que les vibrations ou encore les atmosphères des lieux de travail. Outre l'amélioration des normes existantes, il s'agit là aussi de valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à plus large échelle.

Ce groupe de normes porte par exemple sur les risques liés au radon, à l'amiante, au bruit, aux vibrations, à l'ergonomie, aux poussières, etc., et vise à faire progresser la prévention des maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité...), par exemple, pour les travaux sur la qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts. La participation active du Réseau permet de valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à grande échelle pour mieux le partager.

● Les nouveaux champs en lien avec la prévention sur les lieux de travail

De nouveaux sujets liés à la prévention de la SST sur les lieux de travail sont régulièrement inscrits dans les programmes de normalisation (management de la SST, gestion des ressources humaines, etc.). Ils nécessitent une veille active et, parfois, une action pour défendre les principes de prévention. Sur les sujets organisationnels, la participation de la Branche AT/MP ne va pas de soi car ils relèvent plutôt du dialogue social et de la réglementation. Pour autant, une participation d'experts de la Branche AT/MP pour faire valoir ses préconisations permet d'asseoir leur légitimité et d'élargir leur portée. La participation à ces sujets doit donc faire l'objet de prises de décision, au cas par cas.

Quelques exemples de sujets 2025

Qualité acoustique des espaces de travail

Les nuisances sonores sont un facteur de risques psychosociaux dans l'entreprise. Elles figurent parmi les principales plaintes des salariés travaillant dans les espaces de bureaux.

La problématique du bruit au travail comprend deux problématiques :

- les bruits à fort niveau, qui présentent des risques pour la santé auditive des personnes exposées,
- les bruits à plus faible niveau, qui ne présentent pas de risque lésionnel pour les personnes exposées, mais dont l'exposition prolongée peut entraîner une augmentation de la fatigue et du stress, une irritabilité voire des troubles du sommeil et des troubles cardiovasculaires.

Les experts de la Branche AT/MP se sont engagés dans l'élaboration de plusieurs projets de normes françaises. C'est notamment le cas de la révision de la norme NF S31-080 "Acoustique - Bureaux et espaces associés - Niveaux et critères de performances acoustiques par type d'espace", publiée en octobre 2025, qui permet de mettre à jour le référentiel pour la qualité acoustique des bâtiments de bureau.

Cette révision met en avant les enjeux liés au bruit dans les espaces de travail, notamment à travers le changement d'intitulé des trois niveaux de performance acoustique : "Passable", "Satisfaisant" et "Très satisfaisant" en remplacement de "Courant", "Performant" et "Très performant". Cette évolution permet de souligner que le premier niveau de performance correspond à une performance fonctionnelle minimale, incitant à rechercher un niveau de performance supérieur.

La norme NF S31-299 "Acoustique - Qualité acoustique dans les espaces bars et restaurants", publiée en octobre 2025, permet quant à elle de mieux prendre en compte les enjeux acoustiques dans les bars et restaurants. Cette norme considère non seulement les aspects liés au confort de la clientèle, mais aussi, et surtout, ceux liés à la santé des salariés.

Sécurité des machines - Prévenir les risques liés à l'accès de l'ensemble du corps

De nos jours des machines sont encore conçues avec des ouvertures, des trappes ou des zones de maintenance suffisamment grandes pour qu'une personne puisse y entrer entièrement. Cette situation est susceptible de générer des risques importants, notamment lorsqu'un salarié se trouve à l'intérieur de la machine, celle-ci pouvant à tout moment redémarrer.

C'est la raison pour laquelle des experts du Réseau prévention de la Branche AT/MP participent à l'élaboration de la norme NF EN ISO 12895 « Sécurité des machines - Identification de l'accès de l'ensemble du corps et prévention des risques associés », qui traite de l'identification et de la réduction des risques engendrés lorsqu'une personne peut entrer avec son corps entier à l'intérieur d'une machine.

L'action de ces experts vise notamment à garantir la pertinence de la méthodologie d'identification des risques, ainsi que l'adéquation des mesures de prévention proposées pour protéger les opérateurs, les personnels de maintenance et toute autre personne susceptible d'intervenir dans ces zones.

Leur participation a ainsi permis d'intégrer, dans l'article 5 de la norme, des mesures de réduction du risque hiérarchisées. Cette hiérarchie vise à prioriser d'abord les mesures intégrées à la conception, puis les mesures de protection et enfin l'information pour l'utilisation. Sa définition, les ajustements nécessaires pour obtenir un consensus au sein du groupe de travail, puis son maintien tout au long des différentes phases de commentaires ont constitué l'axe majeur de travail de ces experts.

Evaluation de l'exposition aux poussières alvéolaires sur les lieux de travail

Les normes relatives à l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail définissent des mesures pour mesurer l'exposition des travailleurs. Elles contribuent à une meilleure prévention des risques professionnels en permettant d'identifier les situations d'exposition, de vérifier le respect des valeurs limites réglementaires et de mettre en place des mesures de protection adaptées.

Dans le cas des aérosols et des polluants particuliers, cette mesure est essentielle pour évaluer correctement l'exposition des travailleurs à des poussières potentiellement dangereuses, comme les poussières minérales, métalliques, les particules diesel ou encore la silice cristalline alvéolaire.

La participation du réseau prévention de la Branche AT/MP à ces travaux contribue à assurer la mise à disposition de dispositifs de prélèvement fiables et harmonisés, afin de mesurer l'exposition des travailleurs aux aérosols et aux polluants particuliers dans les atmosphères professionnelles.

La participation d'un expert préventeur comme animateur du groupe de travail chargé de la révision de la norme NF X43-259 "Qualité de l'air - Air des lieux de travail - Prélèvement individuel ou à poste

fixe de la fraction alvéolaire de la pollution particulaire - Méthode de séparation par cyclone 10 mm" a facilité l'aboutissement des travaux. La coordination des échanges, mais aussi dans la rédaction du texte révisé. Son implication dans la coordination des échanges et la rédaction du texte de révision permet d'envisager la publication de la révision de cette norme de 1990 courant 2026.

La publication de révision permettra aux préventeurs, aux entreprises et aux laboratoires accrédités de choisir et d'utiliser des dispositifs adaptés, tels que cyclones ou impacteurs, afin d'obtenir des mesures robustes des concentrations en poussières alvéolaires.

Eurogip et la normalisation en 2025

EUROGIP coordonne et anime depuis 1991 l'activité normalisation de la Branche AT/MP aux plans français, européen et international.

Pour ce faire, il alerte sur la création de groupes de travail, de projets de normes pour que la Branche soit représentée sur des sujets contribuant à la prévention des AT/MP. Il s'assure de la nomination des experts ou de leur remplacement dans les commissions de normalisation, veille à leur information et, si nécessaire, à leur formation à la normalisation.

EUROGIP, dans son rôle d'assistance, répond aux sollicitations des experts dans le cadre de leur mission auprès de bureaux de normalisation. Les experts sont également informés et consultés sur différents sujets : nouveaux projets, créations de comités techniques, enquêtes publiques, révisions quinquennales, etc.

Il leur propose un accès à des formations linguistique ou sur la normalisation française, européenne et internationale ainsi les outils suivants :

- **Normabase** fournit aux experts les informations nécessaires à l'exercice de leur mission (instances de normalisation, projets en cours, etc.).
- **Norm'actions** fait le point sur l'état d'avancement des projets de normes en cours d'élaboration qui font l'objet d'une participation ou d'une veille active par les experts de la Branche AT/MP.
- **CObaz Horizon** ouvre l'accès à l'ensemble des normes de la collection AFNOR (NF, NF EN, NF EN ISO et NF ISO) qu'elles soient en vigueur, en projet ou annulées. Cette base documentaire permet également la consultation de près d'une centaine de normes purement internationales.

Piloter et coordonner l'activité normalisation

L'engagement de la Branche AT/MP dans les travaux de normalisation a été réaffirmé par la CAT/MP. Une recommandation a été émise pour que les contrats pluriannuels de gestion (CPG) facilitent la participation des préventeurs des CARSAT dont l'expertise terrain et les retours d'expérience sont particulièrement utiles pour améliorer le contenu des normes. Des référents dans chaque caisse régionale assurent le relais avec EUROGIP sur les questions de normalisation.

Lors des réunions de Coordination normalisation, EUROGIP a continué d'alerter la CNAM et l'INRS sur la création de groupes de travail ou sur les besoins de remplacement d'experts afin que la Branche

soit représentée sur des sujets importants pour elle. Il a également préparé et organisé les réunions du Comité de pilotage Normalisation visant tant les réflexions stratégiques pour l'action normalisation de la Branche que les arbitrages en matière de participation aux nouveaux travaux.

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation. À ce titre, il a négocié et financé les droits d'inscription annuels des experts dans les commissions ou groupes de normalisation.

Le Groupement a également exercé son rôle de coordinateur pour l'élaboration des positions et des réponses de la Branche AT/MP dans le cadre des consultations du système normatif sur des nouveaux sujets, des créations d'instances ou des demandes de normalisation émanant de la Commission européenne.

● Animer le Réseau normalisation

EUROGIP a régulièrement répondu aux experts qui sollicitaient son aide pour l'exercice de leur mission normalisation (réunions, auprès des bureaux de normalisation) ou sur des questions d'interprétation des règles de fonctionnement de la normalisation. Il les a informés (y compris les nouveaux sur les systèmes de normalisation), les a consultés sur les nouveaux projets, les créations de Comités Techniques, les révisions quinquennales, etc., et leur a adressé des documents d'information dont la KANBrief tous les trimestres.

EUROGIP a réuni une cinquantaine de membres de son réseau (experts normalisation, référents normalisation, Ingénieurs conseils régionaux, etc.) les 25 et 26 septembre 2025 à Lyon. Cette rencontre a permis d'échanger, en présentiel, sur des sujets d'actualité et des préoccupations communes, telles que l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques au travail, les références normatives utilisées dans les aides financières ou encore les actions de normalisation menées par la CARSAT Rhône-Alpes.

Les participants ont également bénéficié d'une formation aux techniques de négociation, afin de consolider une compétence essentielle lors des tours de table et des discussions qui rythment l'élaboration des normes.

● Exercer une veille normative

La veille normative exercée par EUROGIP en 2025 a porté sur les trois points de vigilance suivants :

- L'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation (comme par exemple les sujets transversaux pour les équipements de protection individuelle, l'intelligence artificielle, etc.), les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non. Une attention particulière a été portée aux travaux de prospective lancés en lien avec le dérèglement climatique.
- Les formats de documents normatifs autres que des normes, tels que les accords d'ateliers européens (CWA) ou les AFNOR Spec, élaborés rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées, ce qui impose une veille vigilante et, si nécessaire, la participation coordonnée de la Branche AT/MP.
- L'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non techniques comme la gestion des ressources humaines ou les systèmes de management et l'internationalisation

des travaux La veille sur les normes dans le champ social et sociétal permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus.

● Mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention

Le Groupement a communiqué régulièrement sur cette activité via la rubrique normalisation de sa newsletter "Eurogip infos", disponible en français et en anglais à partir du [site d'EUROGIP](#) ou mensuellement par email sur inscription.

COBaz Horizon, en partenariat avec les ministères du Travail et de l'Agriculture et édité par AFNOR est mis à la disposition des agents et services de documentation des CARSAT, de la CRAMIF et de l'INRS ainsi que des partenaires sociaux de la Branche qui en font la demande.

EUROGIP a contribué activement, avec l'INRS, à l'organisation et à la tenue de la 9e conférence européenne d'EUROSHNET, le réseau des préventeurs européens actifs en normalisation, certification et recherche associée.

Organisé autour du thème "Innovations numériques et vertes, façonner l'avenir de la santé et de la sécurité au travail", cet événement s'est tenu les 27 et 28 mai 2026 à Helsinki, en Finlande. Il a réuni près de 110 participants venus de toute l'Europe

Les intervenants ont abordé plusieurs sujets clés, notamment la transformation numérique, l'usage de l'intelligence artificielle pour renforcer la sécurité au travail, le développement d'EPI intelligents et l'intégration sûre des véhicules autonome. La conférence a également couvert les normes de demain, les approches de test et de certification de nouvelle génération, les cadres réglementaires pour les technologies émergentes, ainsi que les meilleures pratiques à travers l'Europe.

Des informations complémentaires (posters, programme, intervenants, photos et présentations) sont disponibles sur le site d'[EUROSHNET](#).

Cette conférence a également été l'occasion d'accueillir officiellement l'ELINYAE, l'organisme SST Grec, qui a rejoint EUROSHNET en mai. EUROSHNET est désormais un projet commun au CIOP-PIB (Pologne), FIOH (Finlande), INSST (Espagne), DGUV et KAN (Allemagne), ELINYAE (Grèce), EUROGIP et INRS (France).

● Mieux faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes

Le point de vue de la prévention est porté par les experts inscrits dans les instances de normalisation.

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation. À ce titre, il a financé les droits d'inscription annuels des experts de la Branche AT/MP dans les commissions de normalisation des bureaux sectoriels nationaux (UNM, BNA, etc.). EUROGIP a également apporté un soutien financier aux travaux des commissions de normalisation Afnor relevant de cinq grands domaines de normalisation - sécurité des machines, équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques, construction et problématiques transversales - couvrant l'ensemble de sujets de participation des experts de la Branche AT/MP.

Une procédure de consultation interne de la Branche AT/MP, coordonnée par EUROGIP, sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française a permis d'informer la Branche sur l'existence de ces documents et dans certains cas d'émettre un avis collectif couvrant les thèmes de

sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques et problématiques transversales et diverses. Les consultations d'experts et de référents ont permis d'émettre un avis du Réseau prévention de la Branche sur 19 projets de normes en enquête publique, dont 18 traitants de la sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), et 1 sur les lieux de travail et ambiances physiques. L'ensemble des services de documentation de la Branche a été destinataire de ces projets de normes.

EUROGIP pèse aussi dans le consensus normatif au nom de la Branche AT/MP française en participant aux instances où sont adoptées les orientations stratégiques de normalisation en SST : Comités d'Orientations Stratégiques "Santé, prévention, sécurité au travail et inclusion", « Equipements et solutions industriels » et "Performance durable des organisations" d'AFNOR, Groupe stratégique du CEN/CENELEC pour la normalisation en SST et Groupe de coordination du CEN/CENELEC pour la normalisation des machines.

Enfin, EUROGIP a maintenu son implication au sein d'EUROSHNET, le réseau de préventeurs européens impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. L'objectif de coordination entre préventeurs de l'Union européenne de ce Réseau créé en 2001 par l'INRS et EUROGIP en partenariat avec la KAN et la DGUV allemandes, sont en phase avec la stratégie normalisation de la Commission européenne de 2024 appelant les pays membres de l'Union à se coordonner pour devenir des influenceurs plutôt que des suiveurs dans les travaux de normalisation internationaux.

SUJETS DE NORMALISATION SUIVIS PAR LES EXPERTS DE LA BRANCHE AT/MP

Aspects stratégiques normalisation

Coordination européenne pour la normalisation des machines

Evaluation pour la Commission Européenne de projets de normes au regard de la réglementation

Groupe consultatif stratégique du CEN/CENELEC pour la normalisation de la santé et la sécurité sur le lieu de travail

Stratégie française pour la normalisation SST

Construction

Construction réhabilitation hors site - Construction préfabriquée de bâtiment

Diagnostic radon dans les bâtiments

Échafaudages

Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents

Equipements temporaires de chantiers - Filets de sécurité

Glissance des revêtements de sol piétonnier

Moyens d'accès, passerelles et plateformes déplaçables pour installations industrielles

Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction

Équipements de protection individuelle (EPI)

Appareils de protection respiratoire

Équipements de protection individuelle

Protecteur individuel du pied et de la jambe

Protecteurs individuels contre le bruit - Protecteurs de l'ouïe

Protection contre les chutes de hauteur

Protection individuelle de l'œil et de la face

Vêtements de protection

Vêtements de protection et gants contre le risque chimique

Lieux de travail et ambiances physiques

Air des lieux de travail - Caractérisation des expositions aux agents biologiques

Air des lieux de travail - Evaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail

Biomécanique, force physique humaine

Définition des fractions de taille pour le mesurage des particules en suspension dans l'air

Dispositifs et robots d'assistance physique de type exosquelette - reprise à l'ISO de la norme française

Douches de sécurité et unités de lavage d'yeux
Eclairage des lieux de travail
Effets des vibrations sur l'homme
Equipements de laboratoire - Sorbonnes
Ergonomie - Télétravail - Démarche d'accompagnement ergonomique
Evaluation d'un triplet : postures, efforts et temps d'exposition
Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
Exposition du corps humain aux champs électromagnétiques
Machines et équipements : exposition au bruit des travailleurs
Mesure des agents biologiques dans l'air des lieux de travail
Nanotechnologies et nanomatériaux
Prélèvement individuel de la fraction alvéolaire des aérosols à l'aide de dispositifs de type cyclone ou impacteur
Prévention des accidents d'origine électrique
Prévention des risques associées aux atmosphères explosives (ATEX)
Qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts - Bureaux et espaces associés
Qualité acoustique des espaces de travail
Qualité acoustique des espaces ouverts des bureaux

Problématiques transversales et diverses

Gestion des ressources humaines
Management de la santé et sécurité au travail

Sécurité des machines

Accessoires de levage
Appareils de levage à charge suspendue
Appareils de mise à niveau - Sécurité
Application de produits de revêtement organiques sur des surfaces - Enceintes de préparation, d'application ou de séchage
Ascenseurs, monte-charges, ascenseurs de chantier, escaliers mécaniques
Ateliers de traitement de surface
Chariots de manutention - Exigences de sécurité et vérification
Chariots de manutention automoteurs, autres que les chariots sans conducteur, les chariots à portée variable et les chariots transporteurs de charges
Chariots de manutention industriels et tout-terrain
Chariots sans conducteurs (AGV, AMR)
Conception de la sécurité pour les systèmes robotiques industriels -Lignes directrices pour l'utilisation du guide ISO 10218-2
Convoyeur de charges isolées

Engins de terrassement - Cabines de protection contre les atmosphères dangereuses pour la santé
Engins de terrassement - Travaux européens
Engins de terrassement - Travaux internationaux
Équipements de forage et de fondation
Équipements de stockage motorisés
Équipements et systèmes de manutention continue
Gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés
Machines à bois
Machines de construction, d'entretien et d'exploitation des routes - Travaux internationaux
Machines et équipements pour abattoirs
Machines pour la construction de tunnels - Travaux européens
Machines pour le bâtiment - Préparation des matériaux
Machines-outils - Presses
Moyens d'accès permanents en hauteur sur machines
Prescriptions de sécurité pour les équipements de manutention mécanique des charges isolées
Sécurité des installations de transport à câble destinées aux personnes
Sécurité des machines - Aspects transversaux
Sécurité des machines - Identification de l'accès au corps entier et prévention des risques dérivés
Sécurité des machines - Systèmes de fabrication intégrés (IMS)
Sécurité des robots industriels
Transtockeurs

INDEX PAR NUMÉRO D'INSTANCE

COMMISSIONS FRANÇAISES

AFNOR/CHS	Constructions hors-site
AFNOR/Consultants HAS	Evaluation de la qualité des projets de normes européennes harmonisées
AFNOR/CoS SPSTI	Comité stratégique « Santé, prévention, sécurité au travail et inclusion »
AFNOR/E90H	Effets des vibrations sur l'homme
AFNOR/H96B	Matériels pour la gestion des déchets
AFNOR/P05A	Résistance au glissement des surfaces piétonnières
AFNOR/P82A	Ascenseurs et monte-charge
AFNOR/S30B	Acoustique - Sources fixes, mesurage et déclaration du bruit
AFNOR/S30D	Acoustique sur les lieux de travail
AFNOR/S66A	Atmosphères explosibles
AFNOR/S70A	Groupe de coordination - Equipements de Protection Individuelle
AFNOR/S71A	Équipements individuels contre les chutes
AFNOR/S73A	Protecteurs du pied et de la jambe
AFNOR/S76A	Appareils de protection respiratoire et de plongée
AFNOR/S77A	Equipements de protection individuelle - Protection de l'œil et de la face
AFNOR/S78B	Protecteurs de l'ouïe
AFNOR/U 21	Prévention des accidents d'origine électrique
AFNOR/UF 106	Méthodes d'évaluation de l'exposition humaine aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques
AFNOR/X35A	Ergonomie
AFNOR/X43C	Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
AFNOR/X457	Nanotechnologies
AFNOR/X46D	Diagnostic dans les immeubles bâtis
AFNOR/X563	Gestion des Ressources Humaines
AFNOR/X82A	Management de la santé et de la sécurité au travail
AFNOR/001S	Installations à câbles transportant des personnes
BNITH/EPI	Équipements de Protection Individuelle
BNTEC/P93E	Échafaudages
UNM/38	Chaînes, câbles, accessoires de levage et d'arrimage
UNM/45	Sécurité des machines
UNM/50	Installations industrielles
UNM/61	Installations de laboratoire
UNM/66	Equipements et installations de traitement de surfaces et machines de fonderie - Sécurité
UNM/81	Robots et composants robotiques
UNM/83	Matériels de mise à niveau
UNM/84	Appareils de levage à charge suspendue
UNM/85	Chariots de manutention
UNM/89	Manutention continue
UNM/450	Engins de terrassement
UNM/451	Machines de forage, de fondation et pour les tunnels
UNM/453	Machines pour le bâtiment - Préparation des matériaux
UNM/454	Machines de construction, d'entretien et d'exploitation des routes
UNM/906	Presses

COMITÉS TECHNIQUES CEN

CEN/TC COG	Groupe de coordination du CEN/CENELEC pour la normalisation des machines
CEN/TC SAG	Groupe consultatif stratégique du CEN/CENELEC pour la normalisation de la santé et la sécurité sur le lieu de travail
CEN/TC 10/SC1	Monte-matériaux pour personnes et/ou marchandises
CEN/TC 53	Équipements pour travaux temporaires
CEN/TC 79	Appareils de protection respiratoire et de plongée
CEN/TC 85	Équipements de protection des yeux
CEN/TC 98	Matériel de mise à niveau
CEN/TC 122	Ergonomie
CEN/TC 137	Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
CEN/TC 142	Machines à bois - Sécurité
CEN/TC 147	Appareils de levage à charge suspendue - Sécurité
CEN/TC 148	Équipements et systèmes de manutention continue - Sécurité
CEN/TC 149	Appareils de stockage à rail - Sécurité
CEN/TC 150	Chariots industriels - Sécurité
CEN/TC 151/GT1	Engins de terrassement - Sécurité
CEN/TC 151/GT4	Machines pour la construction - Tunneliers - Sécurité
CEN/TC 151/GT9	Machines de génie civil et de production de matériaux de construction - Sécurité
CEN/TC 159	Protecteurs de l'ouïe
CEN/TC 160	Protection contre les chutes de hauteur y compris les ceintures de travail
CEN/TC 161	Protecteurs du pied et de la jambe
CEN/TC 162	Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage
CEN/TC 231	Vibrations et chocs mécaniques
CEN/TC 242	Spécifications de sécurité des installations de transport à câble destinées aux personnes
CEN/TC 271	Équipements pour traitements de surface - Sécurité
CEN/TC 305	Atmosphères explosibles - Prévention des explosions et protection contre celles-ci
CEN/TC 310	Robots - productique
CEN/TC 332	Équipements de laboratoire
CEN/TC 339	Résistance au glissement des surfaces piétonnières
CEN/TC 352	Nanotechnologies

COMMISSION EUROPÉENNE

Commission européenne Consultants HAS

COMITÉS TECHNIQUES ISO

ISO/TC 39/SC10	Machines-outils - Sécurité
ISO/TC 39/SC4	Machines à bois
ISO/TC 43/SC1	Bruit
ISO/TC 43/SC1/GT17	Acoustique/Bruit
ISO/TC 43/SC1/GT28	Acoustique des lieux de travail - Émission sonore des machines
ISO/TC 48	Equipements de laboratoire

ISO/TC 59/SC19	Bâtiment préfabriqué
ISO/TC 94/SC13	Vêtements de protection
ISO/TC 94/SC15	Appareils de protection respiratoire
ISO/TC 101	Équipements et systèmes de manutention continue - Sécurité des convoyeurs pour le vrac
ISO/TC 108	Surveillance des vibrations, des chocs et de l'état des machines
ISO/TC 108/SC4	Exposition des individus aux vibrations et chocs mécaniques
ISO/TC 110	Chariots de manutention
ISO/TC 127	Engins de terrassement
ISO/TC 146/SC2	Atmosphères des lieux de travail
ISO/TC 159	Ergonomie
ISO/TC 195/GT9	Sécurité des machines mobiles pour la construction des routes
ISO/TC 199	Sécurité des machines
ISO/TC 229	Nanotechnologies
ISO/TC 260	Management des ressources humaines
ISO/TC 283	Management de la Santé et de la Sécurité au Travail
ISO/TC 299	Robots et composants robotiques

Activité normalisation de la Branche AT/MP



Extrait du rapport annuel 2025

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

Rédactrices : Christèle HUBERT-PUTAUX, Saphia FORTASSI

Publié en juin 2026

Ref : Eurogip 209/F

ISBN : 979-10-97358-95-2

En savoir plus :

hubert@eurogip.fr

fortassi@eurogip.fr

Document élaboré dans le respect de la charte d'EUROGIP relative à l'utilisation de l'IA

Créé en 1991 par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources spécialiste de la prévention et l'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles en Europe.

eurogip

Analyser la santé-sécurité
au travail en Europe

51 avenue des Gobelins, 75013 Paris

- eurogip.fr
- eurogip@eurogip.fr